

# DÉCISION DU MAIRE

## Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France

Le Maire de la Commune de Montgeron,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil Municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la commune de Montgeron a la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif "Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables",

Considérant le projet d'aménagement de la piste cyclable, situé Avenue Charles de Gaulle à Montgeron,

### DECIDE

- Article 1** De solliciter le Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif "Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables",
- Article 2** D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande d'aide financière,
- Article 3** De s'engager :
- à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements,
  - à tenir le Conseil Régional d'Ile-de-France informé de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional),
  - à supporter au moins 30% de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux,
- Article 4** Que les crédits sont prévus au budget 2024 de la commune, et le seront au budget 2025,
- Article 5** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la Commune de Montgeron est chargée de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète, et notifiée aux intéressés.
- Article 6** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Montgeron, le 22 JUL. 2024

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

